

Amherst, le 11 novembre 2019

À la séance ordinaire du conseil de la Municipalité du Canton d'Amherst tenue le 11<sup>e</sup> jour du mois de novembre 2019, à laquelle sont présents, le maire, monsieur Jean-Guy Galipeau et les conseillers :

Jean Bourassa	Yves Duval
Robert Cardinal	
Caroline Champoux	Robert Laperrière

Formant tous quorum sous la présidence du maire

Monsieur le conseiller Daniel Lampron est absent et son absence est motivée.

Monsieur Marc St-Pierre, directeur général et monsieur Martin Léger, directeur général adjoint sont aussi présents.

Monsieur le maire soumet à madame la conseillère et messieurs les conseillers l'ordre du jour.

**ORDRE DU JOUR**  
**Assemblée ordinaire du 11 novembre 2019**

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Ratification de l'ordre du jour**
- 3. Ratification de la séance ordinaire du 15 octobre et de la séance extraordinaire du 6 novembre 2019**

Résolutions numéros 195.10.2019 à 218.10.2019 inclusivement pour la séance ordinaire du 15 octobre 2019 et résolutions 219.11.2019 à 221.11.2019 inclusivement pour la séance extraordinaire du 6 novembre 2019
- 4. Ratification des déboursés pour le mois d'octobre 2019**
  - 4.1. Déboursés du 01-10-2019 au 31-10-2019 pour un montant total de 572 996.81 \$ ; salaires du personnel et rémunération du conseil pour un montant de 50 183.75 \$
- 5. Correspondance**
- 6. Administration générale**
  - 6.1. Abrogation de la résolution 298-15
  - 6.2. Abrogation de la résolution 106.06.2019
  - 6.3. Dépôt des états comparatifs
  - 6.4. Renouvellement de financement pour les règlements d'emprunts 441-08, 364-03 et 450-09
  - 6.5. Renouvellement de l'adhésion à la FQM 2020
  - 6.6. Séance extraordinaire portant sur le budget 2020
  - 6.7. Défi Gatineau-Mont-Tremblant – Autorisation de passage
  - 6.8. Acquisition du lot 4613770 localisé en zone inondable
  - 6.9. Demande de la Fondation médicale des Laurentides et des Pays-d'en-Haut

- 7. Sécurité publique**
  - 7.1 Dépôt bilan mensuel des Premiers répondants octobre 2019
  - 7.2 Politique de disponibilité et de maintien du statut de premier répondant
- 8. Travaux publics**
  - 8.1 Fourniture d'essence et de diesel – Octroi de mandat
  - 8.2 Installation de signalisation sur le chemin Rockway-Valley
  - 8.3 Déneigement des terrains municipaux – Octroi de mandat
  - 8.4 Déneigement du chemin du Lac-Winnetou – Octroi de mandat
  - 8.5 Adoption de la programmation partielle des travaux de voirie dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023
  - 8.6 Remerciement à madame Chantale Jeannotte, députée de Labelle
  - 8.7 Levée du cautionnement de Les Bois Ronds – Déneigement des chemins secteur St-Rémi
- 9. Hygiène du milieu et environnement**
  - 9.1 Bulletin cumulatif écocentre – Octobre 2019
  - 9.2 Adoption du budget de la Régie intermunicipale des matières résiduelles de l'ouest
  - 9.3 Demande d'alléger le processus de réglementation de la navigation sur les cours d'eau
- 10. Urbanisme et mise en valeur du territoire**
  - 10.1 Dépôt rapport Martin Léger
  - 10.2 Frais de parcs – Lotissement lot 6 344 463
- 11. Loisirs et culture**
  - 11.1 Protocole d'entente « Médiation culturelle » – Autorisation de signature
- 12. Histoire et patrimoine**
  - 12.1 Avis de motion – Citation du moulin à scie
  - 12.2 Présentation du règlement portant sur la citation du moulin à scie
- 13- Affaire(s) nouvelle(s)**
- 14- Période de questions**
- 15- Levée de la séance**

**1 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**2 RÉS 222.11.2019 RATIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé, en retirant le point suivant :

9.1 Bulletin cumulatif écocentre – Octobre 2019

Adoptée à la majorité

**3 RÉS 223.11.2019 RATIFICATION DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 OCTOBRE 2019 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 6 NOVEMBRE 2019**

Il est proposé par monsieur le conseiller Yves Duval

QUE le directeur général soit exempté de la lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 15 octobre 2019 et de la séance extraordinaire du 6 novembre 2019, les membres du conseil l'ayant reçu au moins 72 heures avant le début de la présente séance.

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 15 octobre 2019, résolutions numéros 195.10.2019 à 218.10.2019 inclusivement et de la séance extraordinaire du 6 novembre 2019 résolutions 219.11.2019 à 221.11.2019 inclusivement soient adoptés tel que rédigé.

Adoptée à la majorité

**4 RATIFICATION DES DÉBOURSÉS POUR LE MOIS D'OCTOBRE 2019**

**4.1 RÉS 224.11.2019 DÉBOURSÉS POUR LE MOIS D'OCTOBRE 2019**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Bourassa

QUE le conseil ratifie les déboursés du 01-10-2019 au 31-10-2019 pour un montant total de 572 996.81 \$ ainsi que les salaires du personnel et la rémunération du conseil pour un montant 50 183.75 \$.

Adoptée à la majorité

**5 CORRESPONDANCES**

**6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**6.1 RÉS 225.11.2019 ABROGATION DE LA RÉOLUTION 298-15**

CONSIDÉRANT la résolution 298-15 par laquelle le conseil créait un fonds de développement ainsi qu'un fonds de défense et y affectait un montant de 25 000.00 \$ chacun ;

CONSIDÉRANT que le montant de 25 000.00 \$ affecté au fonds de développement n'a jamais été utilisé ;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Marc St-Pierre, directeur général d'abroger ladite résolution et d'affecter le montant ainsi libéré au Programme d'aide financière aux organismes à but non lucratif ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

QUE le conseil abroge la résolution 298-15 ;

QUE le montant de 25 000.00 \$ ainsi libéré soit affecté au Programme d'aide financière aux organismes à but non lucratif.

Adoptée à la majorité

**6.2 RÉS 226.11.2019 ABROGATION DE LA RÉOLUTION 106.06.2019**

CONSIDÉRANT la résolution 106.06.2019 par laquelle le conseil autorisait une dépense de 15 000.00 \$ pour l'aménagement de la réserve de sable dans le secteur Vendée;

CONSIDÉRANT que les travaux n'étant pas réalisés il y a lieu d'abroger cette résolution;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE le conseil abroge la résolution 106.06.2019 ;

QUE le montant de 15 000.00 \$ ainsi libéré demeure au surplus accumulé non affecté ;

Adoptée à l'unanimité

**6.3**                    **DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS**

Le conseil prend acte du dépôt des états comparatifs et prévisionnels tels que préparé par monsieur Marc St-Pierre, directeur général, le tout conformément à l'article 176.4 du Code municipal du Québec.

**6.4**                    **RÉS 227.11.2019**                    **RENOUVELLEMENT DE FINANCEMENT POUR LES RÈGLEMENTS D'EMPRUNTS 364-03, 441-08 ET 450-09**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de refinancer les règlements d'emprunts 364-03, 441-08 et 450-09 pour une période de trois ans;

CONSIDÉRANT l'offre de Desjardins Entreprises-Laurentides;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Marc St-Pierre, directeur général;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE le conseil prenne acte de la recommandation de monsieur Marc St-Pierre, directeur général et autorise ce dernier à procéder dans ce dossier et à signer tout documents en lien avec ce refinancement ;

Adoptée à la majorité

**6.5**                    **RÉS 228.11.2019**                    **RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À LA FQM 2020**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de renouveler l'adhésion à la Fédération des québécoise des municipalités (FQM) pour l'année 2020;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Champoux

QUE le conseil autorise monsieur Marc St-Pierre, directeur général, à renouveler l'adhésion à la Fédération des québécoise des municipalités (FQM) pour l'année 2020 au montant de 1 636.78 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée à la majorité

**6.6**                    **SÉANCE EXTRAORDINAIRE PORTANT SUR LE BUDGET 2020**

Monsieur le maire Jean-Guy Galipeau informe l'assemblée que la séance extraordinaire sur le budget se tiendra mercredi, le 11 décembre 2019 à 19 heures suivie de la séance portant sur le programme triennal d'immobilisation à 19 heures trente.

Adoptée à la majorité

**6.7**                    **RÉS 229.11.2019**                    **DÉFI GATINEAU – MONT-TREMBLANT – AUTORISATION DE PASSAGE**

CONSIDÉRANT la demande de passage sur les routes traversant la municipalité pour l'activité cycliste Défi Gatineau – Mont-Tremblant les 30 et 31 mai 2020;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

QUE le conseil autorise Défi Gatineau – Mont-Tremblant à circuler sur les routes traversant la municipalité d'Amherst les 30 et 31 mai 2020.

Adoptée à la majorité

**6.8**                    **RÉS 230.11.2019**                    **ACQUISITION DU LOT 4613770 LOCALISÉ EN ZONE INONDABLE**

CONSIDÉRANT les inondations vécues au printemps 2019 dans la municipalité d'Amherst;

CONSIDÉRANT que suite aux inondations, le gouvernement du Québec a créé par décret la zone d'intervention spéciale (ZIS) ainsi qu'un *Programme général d'indemnisation et d'aide financière relatif aux inondations et pluies abondantes survenues du 14 avril au 24 avril 2019 dans des municipalités du Québec*;

CONSIDÉRANT le dossier numéro 16959 de la Direction du rétablissement du ministère de la Sécurité publique par lequel la requérante opte pour l'allocation de départ et s'engage, après démolition de la résidence, à céder son terrain, numéro matricule 0693-39-6398 à la municipalité d'Amherst pour la somme nominale de 1.00 \$;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yves Duval

QUE le conseil accepte d'acquérir le terrain numéro matricule 0693-39-6398 pour la somme nominale de 1.00 \$;

QUE les frais notariés relatifs à cette transaction soient à la charge de la requérante;

QUE le conseil autorise monsieur le maire Jean-Guy Galipeau et monsieur Marc St-Pierre, directeur général à signer, pour et au nom de la municipalité d'Amherst tout document en lien avec ce dossier.

Adoptée à la majorité

**6.9**                    **RÉS 231.11.2019**                    **DEMANDE DE LA FONDATION MÉDICALE DES LAURENTIDES ET DES PAYS-D'EN-HAUT**

CONSIDÉRANT la demande de contribution financière déposée par la Fondation médicale des Laurentides et des Pays-d'en-Haut pour l'implantation d'un Laboratoire d'imagerie Médicale (LIM);

CONSIDÉRANT l'importance d'offrir ce service pour les résidents de la municipalité d'Amherst et de l'ensemble des Laurentides;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE le conseil octroi un montant de 100.00 \$ dans le cadre de la campagne de financement organisée par la Fondation médicale des Laurentides et des Pays-d'en-Haut pour l'implantation d'un Laboratoire d'imagerie Médicale (LIM).

Adoptée à la majorité

**7. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**7.1 DÉPÔT DU BILAN MENSUEL DES PREMIERS RÉPONDANTS OCTOBRE 2019**

Monsieur le conseiller Yves Duval, dépose le rapport mensuel des interventions des premiers répondants pour le mois d'octobre 2019.

**7.2 RÉS 232.11.2019 POLITIQUE DE DISPONIBILITÉ ET DE MAINTIEN DU STATUT DE PREMIER RÉPONDANT**

CONSIDÉRANT l'importance du service des premiers répondants de la municipalité d'Amherst;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'améliorer la gestion du service des premiers répondants, d'assurer une formation continue de ces derniers et de clarifier les règles afin de maintenir le statut de premier répondant;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yves Duval

Que le conseil adopte la Politique de disponibilité et de maintien du statut de premier répondant.

Adoptée à la majorité

**8 TRAVAUX PUBLICS**

**8.1 RÉS 233.11.2019 FOURNITURE D'ESSENCE ET DE DIESEL – OCTROI DE MANDAT**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public numéro TP2019-08 par lequel la municipalité demandait des soumissions pour la fourniture d'essence et de diesel;

CONSIDÉRANT le résultat de l'ouverture des soumissions reçues le 31 octobre 2019, soit;

Nom du soumissionnaire	Montant (avant TPS et TVQ)	
Ultramar (Parkland)	Sans plomb	1,0205 \$
	Diesel	1,0875 \$
Énergie Sonic Inc.	Sans plomb	0,999 \$
	Diesel	1,0840 \$
<b>Mazout Bélanger</b>	<b>Sans plomb</b>	<b>0,999 \$</b>
	<b>Diesel</b>	<b>1,0640 \$</b>

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues sont conformes;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Champoux

QUE le conseil octroi le mandat de fourniture d'essence et de diesel au plus bas soumissionnaire conforme, soit Mazout Bélanger pour un contrat de quatre (4) ans avec une (1) année d'option;

QUE monsieur Martin Léger, directeur général adjoint soit requis de donner suite dans ce dossier;

Adoptée à la majorité

**8.2**                    **RÉS 234.11.2019**                    **INSTALLATION DE SIGNALISATION SUR LE CHEMIN DE ROCKWAY-VALLEY**

CONSIDÉRANT les travaux de remplacement d'un ponceau situé sur la route 323 près du chemin Tour-du Carré (municipalités de Mont-Tremblant et de Brébeuf) qui seront réalisés par le ministère des Transports à l'été 2020;

CONSIDÉRANT que ces travaux impliqueront la fermeture complète de la route 323 pour une durée approximative de trois (3) jours;

CONSIDÉRANT la demande du ministère des Transports d'installer de la signalisation pour un chemin de détour via le chemin de Rockway-Valley pour la durée des travaux;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE le conseil autorise le ministère des Transports, ou son représentant, à installer de la signalisation pour un chemin de détour via le chemin de Rockway-Valley pour la durée des travaux de remplacement d'un ponceau conditionnellement à ce que le détour pour le camionnage se fasse par les routes numérotées du ministère.

Adoptée à la majorité

**8.3**                    **RÉS 235.11.2019**                    **DÉNEIGEMENT DES TERRAINS MUNICIPAUX – OCTROI DE MANDAT**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation numéro TP2019-09 pour le déneigement des terrains municipaux, tels que plus amplement décrit au devis d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT le résultat de l'ouverture des soumissions reçues le 8 novembre 2019, soit;

UNITÉS	SOUMISSIONNAIRES	
	Déneigement Daniel Houle	Les Bois Ronds
Unité # 1 (Chalet loisirs)	<b>2 260.50</b>	2 625.00
Unité # 2 (Caserne St-Rémi)	<b>2 490.00</b>	2 850.00
Unité # 3 (Hôtel de ville)	<b>4 867.50</b>	5 580.00
Unité # 4 (Source)		<b>2 625.00</b>
Unité # 5 (Parc Rockway)	<b>1 719.00</b>	
Unité # 6 (Tour à feu)	<b>1 008.00</b>	1 200.00

Unité # 7 (Halte routière)	<b>1 008.00</b>	1 200.00
Unité # 8 (Maisonnée)	<b>976.80</b>	1 200.00
Unité # 9 (Station pompage)	<b>2 686.20</b>	3 075.00
Unité # 10 (Trottoir Amherst)		<b>20 850.00</b>
Unité # 11 (Trottoir St-Louis)		<b>14 000.00</b>
Unité # 12 (Quai public)	<b>1 168.20</b>	1 375.00
Unité # 13 (Rue Maurice)	<b>3 118.50</b>	3 600.00
Unité # 14 (Louis-Pépin)	<b>8 382.00</b>	
Unité # 15 (Domaine-Pépin)	<b>18 000.00</b>	
Unité # 16 (École)	<b>412.50</b>	

CONSIDÉRANT que, tel que prévu à l'appel d'offres, les mandats sont octroyés au plus bas soumissionnaire conforme par unité de déneigement;

CONSIDÉRANT que les deux soumissions reçues sont conformes;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yves Duval

QUE le conseil octroi le mandat de déneigement des terrains municipaux au plus bas soumissionnaire conforme en fonction des unités de déneigement tels qu'identifiées au devis;

QUE d'autre part, l'unité de déneigement # 15 (chemin du Domaine-Pépin) soit retirée de l'appel d'offres;

QUE monsieur Martin Léger, directeur général adjoint soit requis de donner suite dans ce dossier;

Le vote est demandé.

4 pour

1 contre (Monsieur Jean Bourassa)

Adoptée à la majorité

8.4

**RÉS 236.11.2019**

**DÉNEIGEMENT DU CHEMIN DU LAC-WINNETOU –  
OCTROI DE MANDAT**

CONSIDÉRANT l'offre de services déposée par Entreprise Patrice Perreault Enr. pour le déneigement du chemin du Lac-Winnetou pour la saison hivernale 2019-2020;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yves Duval

QUE le conseil accepte l'offre de services de Entreprise Patrice Perreault Enr. pour le déneigement du chemin du Lac-Winnetou pour la saison 2019-2020, au montant de 895.84 \$ plus les taxes applicables;

QUE monsieur Ronald Robitaille, contremaitre au travaux publics soit requis de donner suite dans ce dossier.



Adoptée à la majorité

**8.5**                    **RÉS 237.11.2019**                    **ADOPTION DE LA PROGRAMMATION PARTIELLE DES TRAVAUX DE VOIRIE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2019-2023**

CONSIDÉRANT que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Champoux

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation partielle de travaux version n° 2019-01 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

QUE La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation partielle de travaux version n° 2019-01 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

QUE monsieur Marc St-Pierre, directeur général est requis de donner suite dans ce dossier.

Adoptée à la majorité

**8.6**                    **RÉS 238.11.2019**                    **REMERCIEMENT À MADAME CHANTALE JEANNOTTE, DÉPUTÉE DE LABELLE**

CONSIDÉRANT la confirmation de la bonification de la subvention du ministère des Transport dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale;

CONSIDÉRANT les démarches de la députée de Labelle, Madame Chantale Jeannotte, afin que la municipalité d'Amherst puisse bénéficier de cette bonification de la subvention;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

QUE le conseil remercie chaleureusement madame Chantale Jeannotte, députée de Labelle, pour sa précieuse collaboration dans ce dossier.

Adoptée à la majorité

**8.7**                    **RÉS 239.11.2019**                    **LEVÉE DU CAUTIONNEMENT DE LES BOIS RONDS –  
DÉNEIGEMENT DES CHEMINS SECTEUR ST-RÉMI**

CONSIDÉRANT la résolution 17-15 par laquelle le conseil acceptait, à titre de cautionnement d'exécution, que l'entreprise Les Bois Ronds enr. cède une hypothèque légale sur un immeuble lui appartenant et connu et désigné comme étant le lot 4 613 870, du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Papineau, portant le numéro civique 1417, route 323, Amherst;

CONSIDÉRANT l'acte de prêt hypothécaire, numéro de dossier 14S06670166 reçu devant Me Catherine St-Cyr, en date du 28 janvier 2015, sous le numéro 421 de ses minutes et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Papineau, sous le numéro 21 321 006;

CONSIDÉRANT que ladite caution d'exécution était en lien avec un mandat de déneigement des chemins municipaux pour les années 2012 à 2017;

CONSIDÉRANT que cet acte de prêt hypothécaire n'a plus sa raison d'être, ledit contrat étant terminé;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yves Duval

QUE le conseil autorise la résiliation de l'acte de prêt hypothécaire intervenu entre la Municipalité Canton d'Amherst et Michel Proulx, publié sous le numéro 21 321 006;

QUE le conseil autorise monsieur le maire Jean-Guy Galipeau ou la mairesse suppléante en son absence, et monsieur Marc St-Pierre, directeur général ou le directeur général adjoint en son absence à signer, pour et au nom de la municipalité d'Amherst tout document en lien avec ce dossier.

Adoptée à la majorité

**9.**                    **HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**

**9.1**                    **BULLETIN CUMULATIF ÉCOCENTRE – OCTOBRE 2019**

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

**9.2**                    **RÉS 240.11.2019**                    **ADOPTION DU BUDGET DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE  
DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE L'OUEST (RIMRO)**

CONSIDÉRANT le dépôt par la Régie intermunicipale des matières résiduelles de l'Ouest (RIMRO) de son budget pour l'année 2020;

CONSIDÉRANT que ce budget a été adopté par le conseil d'administration de la RIMRO le 31 octobre 2019;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

Que le conseil adopte le budget tel que déposé par la Régie intermunicipale des matières résiduelles de l'ouest (RIMRO) pour l'année 2020.

Adoptée à la majorité

**9.3**                    **RÉS 241.11.2019**                    **DEMANDE D'ALLÉGER LE PROCESSUS DE RÉGLEMENTATION DE LA NAVIGATION SUR LES COURS D'EAU**

CONSIDÉRANT que la navigation, incluant la navigation de plaisance sur les lacs et rivières, est une compétence exclusive du gouvernement fédéral;

CONSIDÉRANT que les municipalités sont constamment interpellées par leurs citoyennes et citoyens sur l'encadrement de la navigation de plaisance, sans que celles-ci puissent intervenir ou aient un pouvoir en la matière;

CONSIDÉRANT qu'un transfert des pouvoirs sur la navigation de plaisance exigerait une modification constitutionnelle;

CONSIDÉRANT que le gouvernement fédéral a prévu une procédure d'ultime recours pour que les municipalités puissent lui demander de réguler la navigation sur les cours d'eau. Cette procédure est balisée par le Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments (RRVUB).

CONSIDÉRANT que cette procédure est très exigeante pour les municipalités et peut facilement prendre trois à quatre années de démarches;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Champoux

QUE le conseil demande au gouvernement fédéral de faciliter et d'accélérer le processus des demandes faites dans le cadre du Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments (RRVUB), et de transmettre une copie de cette résolution à madame Marie-Hélène Gaudreau, députée de Laurentides-Labelle.

Adoptée à la majorité

**10.                    URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

**10.1                    DÉPÔT RAPPORT SEPTEMBRE 2019**

Monsieur Martin Léger, directeur général adjoint fait rapport des activités du service de l'urbanisme et de l'environnement au mois d'octobre 2019.

**10.2                    RÉS 242.11.2019                    FRAIS DE PARCS – LOTISSEMENT LOT 6 344 463**

CONSIDÉRANT la demande de permis de lotissement pour la création du lot 6 344 463;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'inspecteur en bâtiment;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE conformément à l'article 4.4.1 du règlement sur les permis et certificats le conseil perçoive la contribution pour fins de parcs en argent représentant 4% de la valeur uniformisée pour le terrain visé.

Adoptée à la majorité

**11 LOISIRS ET CULTURE**

**11.1 RÉS 243.11.2019 PROTOCOLE D'ENTENTE « MÉDIATION CULTURELLE »  
AUTORISATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT le projet « Saint-Rémi et Brébeuf se donnent la main » présenté dans le cadre du programme « Réalisation d'une activité en médiation culturelle » de la MRC des Laurentides;

CONSIDÉRANT le protocole d'entente relatif au projet à intervenir entre la MRC des Laurentides et la municipalité d'Amherst;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Champoux

QUE le conseil autorise monsieur Marc St-Pierre, directeur général à signer, pour et au nom de la municipalité d'Amherst, le protocole d'entente relatif au projet « Réalisation d'une activité en médiation culturelle » à intervenir avec la MRC des Laurentides.

Adoptée à la majorité

**12 HISTOIRE ET PATRIMOINE**

**12.1 AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET LA CITATION  
DU MOULIN À SCIE**

Monsieur le conseiller Yves Duval donne avis de motion qu'à une séance ultérieure du conseil sera présenté pour adoption le règlement 539-19 ayant pour objet la citation du moulin à scie. Une rencontre de consultation aura lieu le vendredi 13 décembre à 10 heures à la salle municipale, 122, rue Saint-Louis, Amherst.

**12.2 DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT 539-19 AYANT POUR OBJET LA  
CITATION DU MOULIN À SCIE**

Monsieur Martin Léger, directeur général adjoint procède au dépôt et à la présentation du projet de règlement # 539-19 ayant pour objet la citation du moulin à scie implanté sur une partie du lot 4 941 613.

Ce règlement vise à citer le bâtiment connu comme étant le moulin à Thomas, assurant ainsi sa sauvegarde et sa mise en valeur en encadrant les travaux de construction, rénovation, agrandissement qui pourraient l'affecter. Aussi, cette citation fait partie du projet de Centre d'interprétation du territoire d'Amherst.

Toute personne désirant obtenir une copie du règlement pourra en faire la demande au responsable de l'accès aux documents et une copie sera accessible lors de son adoption pour consultation.

Le comité du patrimoine tiendra une séance de consultation publique afin d'informer les personnes intéressées par ce projet de règlement le vendredi 13 décembre 2019 à 10 heures à la salle municipale, 122, rue Saint-Louis, Amherst.

**13            AFFAIRE(S) NOUVELLES(S)**

**14            PÉRIODE DE QUESTIONS**

**15            RÉS 244.11.2019        LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

QUE la présente séance ordinaire soit levée.

Il est 21h10

Adoptée à la majorité

---

Jean-Guy Galipeau  
Maire

---

Martin Léger  
Directeur général adjoint et  
secrétaire-trésorier adjoint

Je, Jean-Guy Galipeau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Jean-Guy Galipeau  
Maire